

Décision

Générale

colonial

Décision n° 482 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 482

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 avril 1962

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1962

Date du numéro
30 avril 1962

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation viagère de reversion annuelle (invalidité 100 %) de dix neuf mille cinq cents francs Djibouti (19.500 F.D.) est accordée à Mme Nasro Ali, veuve de l'ex-caporal milicien Mayoub Mohamed, mle 1570, décédé au Cercle de Tadjourah le 10 septembre 1950. Cette allocation viagère de reversion sera payée trimestriellement et à terme échu sur présentation d'un certificat de vie délivré par les autorités compétentes du Territoire.